



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 21430

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur ses intentions quant à l'enseignement des sciences économiques et sociales et au devenir de la filière au baccalauréat. Alors qu'un audit des programmes et des manuels est en cours pour adapter l'enseignement aux fortes évolutions qu'a connu le monde contemporain dans ce domaine, ces dernières années, elle souhaiterait connaître l'ambition qu'il a pour cet enseignement et cette filière qui participe à une ouverture vers un large panel de métiers pour les lycéens qui suivent cette discipline riche et ouverte.

Texte de la réponse

La question de l'introduction des sciences économiques et sociales en tant qu'enseignement facultatif dans les séries scientifique et littéraire ne pourra être envisagée que dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation des études au lycée et le rôle des enseignements dans chaque série. S'agissant plus particulièrement de l'enseignement des sciences économiques et sociales et de sa traduction dans les manuels scolaires, le ministre de l'éducation nationale a installé le 5 février 2008 une commission d'audit présidée par M. Roger Guesnerie, professeur au Collège de France. Cet audit doit permettre une analyse objective et impartiale qui est réclamée tant par les enseignants de la discipline que par les différents acteurs du monde économique : elle doit aboutir à un état des lieux de l'enseignement actuel des sciences économiques et sociales et faire des propositions précises d'améliorations dans ce domaine. À l'issue de cette réflexion, le ministre définira dans le courant de l'année 2008-2009, les orientations qu'il aura retenues.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21430

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3380

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7190